



- **Secteur : Administration Gestion et Commerce**
- **Filière : Technicien Comptable d'Entreprise**
- **Niveau : Technicien**

### **1. Description générale du métier**

---

Le Technicien Comptable d'Entreprise participe à la mise en place du système d'information comptable de l'entreprise. Il intervient dans le traitement et l'analyse comptable.

### **2. Profil de la formation**

---

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'exécuter les opérations et les activités suivantes :

- Enregistrer les opérations en comptabilité et établir les situations périodiques ;
- Réaliser les opérations de fin d'exercice et établir les documents de synthèse ;
- Etablir les déclarations fiscales, courantes et annuelles ;
- Préparer et établir les paies et déclarations sociales ;
- Assurer la gestion de la trésorerie et établir les budgets ;
- Présenter et commenter les situations comptables et documents d'aide à la gestion ;
- Assurer le suivi administratif des opérations commerciales, établir les devis, factures ;
- Participer à la gestion des stocks ;
- Assurer le suivi administratif et financier du personnel ;
- Contribuer au suivi juridique des obligations de la société ;
- Participer aux choix de logiciels et d'équipements informatiques ;
- Tenir les tableaux de bord.

### **3. Formation**

---

La durée de formation est étalée sur **deux années**. Le mode de formation est résidentiel ou alterné.

### **4. Conditions d'admission :**

---

- Age maximum : 25 ans
- Niveau Scolaire : niveau Baccalauréat toutes séries
- Aptitude physique à l'exercice du métier : aucune contre indication
- Mode de sélection des candidats à la formation :
  - o Remplissage du dossier d'orientation ;
  - o Réussite aux tests d'admission.



## 5. Programme de la formation

---

Le programme de formation est dispensé en **2040 heures** et étalé sur **deux années** de formation, dont un stage technique de 1 mois et demi à la fin de la formation.

N° Module	Modules	Total
EGT1	Arabe	30
EGT2	Communication écrite et orale	210
EGT3	Anglais technique	70
EGT4	Législation/PME	30
M01	Métier et formation dans le secteur AGC	15
M02	Approche globale et environnement de l'entreprise	100
M03	Bureautique	80
M04	Comptabilité générale : les concepts de base	90
M05	Calculs Commerciaux	50
M06	Organisation administrative	40
M07	Statistiques	50
M08	Comptabilité générale : les opérations courantes	200
M09	Administration du personnel	90
M10	Logiciel de comptabilité	50
M11	Logiciel Paie	50
M12	Comptabilité générale : écritures d'inventaire et de régularisation	100
M13	Fiscalité de l'entreprise	80
M14	Comptabilité analytique d'exploitation	95
M15	Comptabilité des sociétés	100
M16	Mathématiques financières	40
M17	Analyse financière	60
M18	Gestion de la trésorerie	120
M19	Dossier de création d'entreprise	50
M20	Stage en entreprise	240
<b>TOTAL</b>		<b>2040</b>

## 6. Sanction de la formation

---

La formation dispensée est modulaire et les évaluations sont organisées sous forme de:

- Contrôles continus ;
- Examens de fin de module ;
- Examens de passage ;
- Examen de fin de formation.

## 7. Perspectives professionnelles

---

Après quelques années d'expérience et après avoir démontré ses compétences professionnelles, le Technicien Comptable d'Entreprise peut prendre la responsabilité de la comptabilité au niveau d'une PME ou seconder le chef comptable dans les grandes structures. Il peut également s'installer pour son propre compte en créant un bureau fiduciaire et obtenir le titre de comptable agréé.